

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - P. Blayau - C. Botella - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage - J. Chambrier-Slama - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - A. Gibeault - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlan - A. Louppe - F. Moggio - M. Ody - M. Papageorgiou - B. Rodde - E. Sparer - J. Torrente

Excusés (représentés) : S. Bonnisseau - P. Cauvin - A. Raix - C. Smadja

Invités présents :

J-L. Baldacci - T. Bokanowski - F. Coblenca - C. De Kerchove - M. Estrade - B. Le François - G. Pragier - D. Ribas - A. Sitbon - E. Valentin

Invités excusés : M. Pichon-Damesin - M. Vincent

Invités absents : F. Brette - L. Danon-Boileau - J. Schaeffer

Invités pour les locaux : M. Bahri, expert-comptable – M. Aisenstein (excusée)

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2014

Etaient invités au CA du 1^o Juillet : Marilia Aisenstein, Bernard Brusset, Pierre Decourt et Marianne Persine : les textes de leurs interventions leur ont été soumis pour relecture avant la transmission du procès-verbal aux membres du CA.

- Marilia Aisenstein et Pierre Decourt ont approuvé ce qui les concernait.
- Bernard Brusset a souhaité apporter des reformulations. Acceptation du CA.
- Marianne Persine souhaite reformuler le compte-rendu de son intervention. Le CA accepte de les porter au procès-verbal, en annexe.

Il est rappelé que toute demande de corrections de PV et d'envoi de documents émanant d'un administrateur du CA, soit au cours d'un CA, soit entre deux CA, est traitée au cours d'un CA, et nécessite l'accord des membres du CA.

Concernant les demandes de corrections émanant de membres ayant été invités ponctuellement à un CA, les administrateurs décident au cours du CA suivant, de leur intégration.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec ajout en annexe des demandes de correction de Marianne Persine.

2/ Demandes d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, dix candidats sont agréés par le CA comme membre adhérent :

Marie-Josette Boutreau, Catherine Bruni-Legros, Anne Ferrigno, Daniel Irago, Jean-Louis Lavedan, Sophie Robert, Jean-Philippe Roguet, Françoise Texier, Géraldine Troian Couraud, Philippe Turmond.

3/ Achat et aménagement des locaux de la SPP sis 21 rue Daviel, 75013 Paris

Informations et projets. Vote.

Invitation de M. Bahri, expert-comptable ; Marilia Aisenstein (délégation par l'assemblée générale du 15 juin 2014).

Le président souhaite rappeler la séquence qui a présidé à la décision de l'achat du 21 rue Daviel.

1/ Le 13 mai 2014 : le CA a voté le principe d'un achat et a décidé de convoquer une assemblée générale afin de présenter ses délibérations. Il a aussi voté les délégations pour poursuivre l'investigation. Les délibérations se référaient à plusieurs offres, dont un projet plus précis, celui de la rue Oudiné (3,6M€ hors frais et hors travaux), et à un plan de financement présenté par M. Bahri.

Vote à l'unanimité.

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site, espace membres, après validation.

2/ Le 15 juin 2014 : les délibérations du CA et un plan de financement complet sont présentés à l'assemblée générale qui vote une décision d'achat, avec tous ses aspects et toutes ses conséquences financières, expliqués dans le plan de financement présenté par M. Bahri selon les termes suivants : 3,8M€ pour l'achat, 4,898M€ frais et travaux compris. Ce plan prévoyait un apport de trésorerie de 1.008.000€, un apport par vente de la Bibliothèque S. Freud (BSF) de 800.000€, un emprunt à la Société Générale de 2290.000€, un prêt relais à la Société Générale à 1%, et un apport des membres de 800.000€ soit une contribution de 1.000€ par membre. Le chiffre de 5M€ fut annoncé comme étant le maximum possible, à ne pas dépasser.

Vote : 94% de OUI.

Le procès-verbal de l'assemblée générale a été adressé à l'ensemble des membres et mis en ligne sur le site, espace membres

3/ L'assemblée générale du 15 juin 2014 a voté la délégation au CA du choix du lieu, et a voté des délégations pour les démarches administratives nécessaires à la réalisation de l'achat.

Vote : 90% de OUI pour chacun des votes.

4/ Le 1^{er} juillet 2014 : le CA, s'appuyant sur le vote de l'assemblée générale du 15 juin 2014, a étudié le dossier de la rue Daviel. Un dossier complet était indispensable du fait de l'absence de conditions suspensives : accord de la banque pour les deux prêts, avis techniques, évaluation de la BSF. Ce qui permit de présenter un plan de financement à la baisse de 4,863M€. Ce plan prévoit un apport de trésorerie de la SPP de 1.003.000€, la vente de la BSF de 1,2M€, un prêt bancaire (Société Générale) de 2M€, un prêt relais (Société Générale) inférieur à 1%, et un apport de 660.000€ par une contribution de 850€ par membre, tout ceci couvrant l'achat de 3,6M€, les divers frais de 343.000€ (170.000€ de maire et 173.000€ d'agence), et les travaux pour 920.000€.

Le dossier complet fut mis au vote : 22 OUI, 1 NON et 1 ABSTENTION.

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site, espace membres, après validation.

La séquence ayant permis la décision de l'achat du 21 rue Daviel est donc : 1/ le CA délibère ; 2/ l'AG décide et délègue le choix du lieu ; 3/ le CA choisit et applique. L'achat pouvait dès lors être réalisé en conformité avec nos statuts.

A partir de là, une promesse de vente pouvait être signée dès que le CA aurait trouvé un local, la dédite pouvait être donnée à notre bailleur, et les appels aux dons lancés.

Les démarches qui ont suivi :

- Le rendez-vous avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) du 11 Juillet : dès le mois de mai, le président avait informé l'ARS du projet d'achat de la SPP. Le projet ne prévoyant pas d'augmentation de la participation financière du CCTP, l'ARS donna son accord pour un maintien de la dotation, la part utilisée actuellement par le loyer et les charges pouvant être consacrée aux remboursements futurs.

Jean-Louis Baldacci donne alors des éléments d'information concernant le projet d'adossement du CCTP. Rien n'est encore fixé mais les négociations suivent leur cours.

Ce qui est sûr, c'est que l'ARS est prête à nous aider concrètement pour faire le montage.

- La promesse de vente : elle a été signée le 22 juillet, avec un versement de 10% du prix d'achat, soit 360.000€. L'acte définitif doit être signé au plus tard le 15 novembre 2014, une fois la période de préemption terminée.
- La dédite : la période des 3 ans se terminant fin décembre 2014, nous avons amorcé une transaction de dédite avec location temporaire de nos locaux actuels de 15 mois, afin d'éviter d'avoir à payer le loyer pour trois ans.
- Les démarches administratives : elles s'adressaient à la préfecture, France Domaine, la mairie, le ministère de l'intérieur, le Journal Officiel. Nous avons dû déclarer à la préfecture notre démarche d'achat ainsi que notre appel à don, les emprunts que nous engageons et les démarches auprès du notaire de la banque dans le cadre des hypothèques ; de même pour la mise en vente de la BSF qui a nécessité la visite des Domaines.
- La contribution des membres : comme M. Bahri l'a largement expliqué lors de l'AG du 15 juin, le projet prévoit pour la réalisation des travaux, une contribution des membres. Cette dernière peut prendre la forme, soit d'une « cotisation exceptionnelle » ou d'un « don ». Les statuts ne s'y appliquent pas, cette contribution ne peut être que volontaire. Les avantages fiscaux de la cotisation (BNC) ou du don (66%) s'y appliquent.
Le CA sera consulté et aura à donner son accord, avant la fin de l'année, sur la légitimité de chaque don. De même, nous avons reçu des dons de quelques AeF, là encore, le CA aura à se positionner.
- L'appel à don : il a été diffusé via le site et par fichier HTML, après information auprès de la préfecture. Des dons nous arrivent par cette voie.

Une question est posée sur les conséquences de l'insuffisance de dons. Le président rappelle que nous avons 18 mois, durée des travaux, pour collecter les contributions des membres et les dons de personnes extérieures.

Plusieurs administrateurs interviennent pour déplorer l'atmosphère délétère qui règne actuellement dans notre société et ne favorise pas la participation financière des membres. Ils soulignent que ce mouvement de désolidarisation de certains intervient alors que nous avons besoin au contraire d'unité pour soutenir l'aboutissement du projet.

- Les travaux : Bernard Chervet informe de l'état d'avancement du travail avec l'architecte. Des plans ont été réalisés dès juin et travaillés en juillet. Mais, ce sont des esquisses provisoires. Les responsables du CCTP ont été consultés et ont apporté leurs commentaires lors d'une visite des lieux avec l'architecte.

Le président propose de nommer un « comité de pilotage des travaux », soit par vote, soit par approbation du CA. Il propose quatre personnes : Béatrice Ang, Bernard Chervet, Chantal Lechartier-Atlan et Eric Valentin.

Le CA souhaite un vote.

Vote à bulletins secrets : 24 votants ; 22 suffrages exprimés : 22 OUI ; 2 ABSTENTIONS.

- Les aspects financiers : Comme cela figurait dans le plan de financement présenté par M. Bahri, la SPP a envisagé deux prêts, qui ont été acceptés par la Société Générale.

Le prêt relais, soit 1,2M€, a été accordé à un taux très bas, moins de 1%, dans l'attente de la vente de la BSF, et pour une durée de un an.

Le prêt principal est de 2M€, à 3% sur 18 ans. Début septembre nous avons demandé à notre banque de bénéficier de la baisse générale des taux et avons signé une nouvelle offre à 2,95 %.

Concernant l'hypothèque de premier rang s'appliquant sur les locaux de la rue Daviel, M. Bahri précise qu'il s'agit d'une obligation de coutume. Il précise que le notaire de la SPP, Maître Dauvet, doit être convié au CA du 23 septembre afin que les délibérations du CA soient authentifiées par lui, ce qui est une pratique courante. En effet, la Société Générale a besoin de ce type de garanties sur la vente de la BSF.

Un nouvel ordre du jour ainsi modifié, et des documents bancaires, seront envoyés aux membres du CA.

Le président souligne alors que si le projet d'achat était bloqué ou interrompu, les conséquences seraient très lourdes pour la SPP. En effet, toute remise en cause unilatérale de l'achat reviendrait pour la SPP à perdre ce local, à abandonner la somme versée au vendeur, donc à perdre 360.000€, et à devoir déménager, quoi qu'il en soit.

Puis le président libère M. Bahri, et informe les membres du CA des événements survenus durant l'été.

Il rappelle que deux courriers ont été adressés à tous les membres, pour information, une lettre de Jean-Louis Baldacci et Jean-Luc Donnet, représentant le CCTP, et une lettre de Thierry Bokanoswki et Annick Sitbon représentant le CECE et l'IPP.

Ces envois sont dus au fait que mi-juillet de nombreux membres de la SPP ont reçu un courriel contenant en pièce jointe une « Lettre ouverte au président de la SPP », non signée par ses rédacteurs. Elle parvint à la SPP le 22 juillet accompagnée de 74 signatures.

Cette lettre exprimait clairement une demande d'information sur le projet d'achat par la SPP de nouveaux locaux, et une inquiétude devant l'importance de ce projet et les risques inhérents à tout investissement au long cours ; mais aussi elle véhiculait une critique et un désaveu envers la gouvernance actuelle, et une incitation à ne pas participer financièrement à ce projet.

Cette remise en cause du CA se basait sur une estimation très pessimiste de la situation du CCTP et des demandes d'entrée au cursus, donc de l'avenir de la SPP. Des données précises ont été fournies par les deux courriers.

Le bureau a alors pris la décision de poursuivre une telle démarche informative, mais de vive voix. L'assemblée générale étant le lieu statutaire de l'information, une convocation à une AG informative pour le 13 septembre 2014, a été envoyée.

Malgré cette décision, le 8 août 2014, Bernard Chervet recevait un mail de Michel Sanchez-Cardenas, l'avisant de l'envoi à la SPP d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Bernard Chervet lui a rappelé que les secrétariats de la SPP étaient fermés jusqu'au 1^{er} septembre, et que la lettre allait donc lui revenir. Le président proposa alors à Michel Sanchez-Cardenas de la lui adresser à son adresse personnelle ou celle de ses vacances.

Le 28 août 2014, Bernard Chervet a reçu un nouveau mail de Michel Sanchez-Cardenas lui annonçant que la même lettre serait délivrée à la SPP le jour même par huissier, alors qu'il n'était pas sans savoir que les secrétariats étaient toujours fermés. A leur retour, les secrétaires ont trouvé un avis d'huissier, suivi d'une « signification » signée de trois membres. Cette nouvelle lettre demandait des modifications de l'ordre du jour de l'assemblée générale au nom des signataires de la « Lettre ouverte au président » du 22 juillet, sans que ces noms n'apparaissent sur ce courrier. Cette demande ne tenait pas compte des statuts dans lesquels il est précisé que le quart des membres est nécessaire pour exiger une AG, ni des trois votes qui ont permis l'achat dans les conditions rappelés ci-dessus.

Le 8 septembre, parvenait à la SPP une mise en demeure d'un avocat exigeant l'annulation de l'AG du 13 septembre 2014, sur l'argument que la convocation émanait du bureau du conseil d'administration et non du conseil d'administration lui-même, demande se référant à nouveau à la liste des signataires de la Lettre ouverte au président. Il devenait clair que la demande d'information était passée au second plan.

Dans le respect des statuts, le bureau a décidé d'annuler l'assemblée générale, mais a souhaité maintenir le temps d'information prévu, le 13 septembre 2014 en place de l'AG.

Une longue discussion s'ensuit. Le CA est très étonné par les démarches juridiques et par cette mobilisation très préjudiciable pour notre société. Il constate qu'il s'agit d'une mise en cause du CA lui-même. Il prend acte que le projet est engagé, qu'il n'y a aucune raison de le soumettre à un nouveau vote, et que l'interrompre aurait des conséquences catastrophiques pour notre société.

Quelques arguments des opposants sont discutés. Ainsi celui portant sur les cotisations des régionaux. Le président rappelle que 70% de la cotisation de base d'un membre régional sont reversés aux groupes régionaux.

Il donne l'exemple de la cotisation complète versée par un adhérent appartenant à un groupe régional : des 1.069€ demandés, 250€ sont versés à l'IPA, 95€ à la FEP ; 99€ aux PUF, et sur les

625€ restant, 393€ sont reversés au groupe régional concerné ; il reste donc 232€ à la SPP. Pour les titulaires, il reste 316€ à la SPP contre 589€ reversés au groupe régional. La SPP ne conserve que 30% des cotisations des régionaux.

Le président donne aussi quelques éléments démographiques :

2009 : 811 membres, dont 90 honoraires.

2010 : 814 membres, dont 96 honoraires.

2011 : 811 membres, dont 102 honoraires.

2012 : 805 membres, dont 98 honoraires.

2013 : 816 membres dont 101 honoraires.

Lors de la réunion d'information du 13 septembre 2014, il est important que le CA défende les décisions prises par l'AG et prolongées par le CA.

4/ Préparation de l'assemblée générale du 13 septembre 2014

ANNULATION due à la mise en demeure.

5/ Questions diverses

- Bulletin des activités scientifiques : sa disponibilité sera annoncée dans le prochain envoi groupé. Il sera distribué par le secrétariat de la SPP et par ceux des régions.
- Diffusion de la Lettre du président aux AeF. Il est clairement rappelé qu'il s'agit d'une information distribuée par les instituts de Paris et de Lyon, selon leur seule décision.
- Lettre de Michel Sanchez-Cardenas. Se pose la question de la position du CA. Finalement est adoptée le souhait de faire une réponse à Michel Sanchez-Cardenas.
Elle prendra la forme d'un envoi du procès-verbal du CA qui lui sera adressé dès qu'il sera validé, c'est-à-dire après le prochain CA du 23 septembre 2014.

La séance est levée à 23h30.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 23 septembre 2014.

Procès-verbal rédigé par Elisabeth Dahan-Soussy avec la participation de Pascale Blayau (Secrétaire Général adjoint).

Bernard CHERVET
Président

Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général